

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE (C.R.Bt)
Nouvelle Ville Ali Mendjeli CONSTANTINE
NIF : 000725069039828

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET INFRACTUOSITE

Conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 2 du décret présidentiel N°10/236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, le Centre de Recherche en Biotechnologie C.R.Bt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation restreinte relatif à ;

la fourniture des produits consommables, verreries et accessoires pour le Centre de Recherche en Biotechnologie (C.R.Bt) Nouvelle Ville Ali Mendjeli Constantine en lots séparés.

Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement aux soumissionnaires suivants, conformément aux dispositions du cahier des charges :

N° lot	Lot	Soumissionnaire	Note Technique sur 70 points	Note Financière sur 30 points	Note sur 100 Points	Montant de la soumission DA enTTC	Délai de livraison	Observation
01	Lot N°01 : Produits consommable, verrerie et accessoires pour les analyses microbiologiques							Aucune offre qualifiée Techniquement
								Infrafructueux
02	Lot N°02 : Produits consommable, verrerie et accessoires volumétriques							Aucune offre qualifiée Techniquement
								Infrafructueux
03	Lot N°03 : Produits consommable, verrerie et accessoires analytiques							Offre largement excessi
								Infrafructueux
04	Lot N°04 : Produits consommable, verrerie et accessoires pour les cultures cellulaires	Sarl Cyclovet 000125006439896	49	30	79	1 545 542,37	90 JOURS	Meilleure offre obtenue La note globale
05	Lot N°06 : Produits consommable, verrerie et accessoires spécifiques							Aucune offre qualifiée Techniquement
								Infrafructueux
06	Lot N°07 : Produits consommable, verrerie et accessoires standards							Aucune offre qualifiée Techniquement
								Infrafructueux

Conformément aux dispositions des articles 114 et 125 du décret Présidentiel n° 10/236 du 7 octobre 2010, modifié et complété cité ci-dessus, les soumissionnaires qui contestent le choix ci-dessus peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Constantine et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale, et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher des services du Centre de Recherche en Biotechnologie au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.